



TRANSPARENCY MAROC

الجمعية المغربية لمحاربة الرشوة

Communiqué de Transparency Maroc

Le Conseil national de Transparency Maroc a consacré les travaux de sa session du 12 septembre 2009 principalement à l'adoption du plan d'action biennal et du code d'éthique. Cette réunion a été néanmoins l'occasion de débattre des principaux événements qui se sont déroulés depuis la session précédente, qui s'était tenue au mois de mai dernier, en tête desquels figurent le déroulement des élections locales et la publication du décret portant reconnaissance de l'utilité publique de Transparency Maroc.

Le Conseil exprime à cette occasion son soulagement pour le dénouement de la procédure administrative qu'il avait engagée depuis quatre années et remercie tous ceux et celles qui ont soutenu l'association dans cette démarche, aussi bien dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions que par leur action au sein de la société civile. Il considère que la reconnaissance de l'utilité publique engage aussi bien le mouvement qui l'a revendiquée que le gouvernement qui l'a consentie à placer l'action de la société civile au cœur de la politique de lutte contre la corruption.

Le déroulement des élections communales et des autres suffrages qui ont abouti à la désignation des membres et des instances dirigeantes des collectivités locales qui en sont issues, a confirmé, de nouveau, que l'achat massif des voix et les transactions politico-administratives continuent de mettre à rude épreuve la crédibilité des acteurs et l'efficacité du cadre institutionnel et juridique malgré sa réforme. L'emprise des notables sur le processus, les alliances contraires aux engagements pris par les candidats et leurs organisations, l'ineffectivité des mécanismes administratifs et judiciaires de dissuasion et de sanction continuent d'entretenir la suspicion des citoyens à l'égard de la sincérité du processus et de la volonté de construction démocratique.

Le Conseil national a salué la qualité du travail de l'association en matière d'évaluation du cadre légal et politique de ces élections et invité le bureau à maintenir cette préoccupation au centre de ses activités. Telles qu'elles sont envisagées pour les deux prochaines années, celles-ci donnent en outre, la priorité à l'accès à l'information, à la protection des témoins et des dénonciateurs de la corruption, à la réforme de la justice, à l'efficacité des mesures de contrôle du patrimoine ainsi qu'au développement du rôle de l'Observatoire et du Centre d'Assistance Juridique. La mobilisation des jeunes à travers de nouvelles activités telles que l'université de la transparence, les prix d'intégrité et la multiplication des rencontres régionales relève également de l'urgence pour l'association.



TRANSPARENCY MAROC

الجمعية المغربية لمحاربة الرشوة

Le Conseil a accueilli avec satisfaction l'engagement de nouveaux partenariats avec Transparency International, l'Ambassade des Pays Bas, la Fondation Friedrich Ebert, la représentation de l'UNESCO, la Communauté de Madrid, le Center on Budget and Policy Priorities et Democracy Reporting International. Tout en saluant la pérennisation de la coopération internationale décentralisée, il estime qu'il appartient aussi aux institutions et aux opérateurs économiques nationaux de s'inscrire dans cette dynamique, comme les y invite la convention des Nations Unies contre la corruption et les y encourage la reconnaissance de l'utilité publique à Transparency Maroc.

Le Conseil national a également approuvé la proposition du Bureau d'organiser à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption, le 9 décembre, un séminaire sur la Justice en partenariat avec l'Instance centrale de prévention de la corruption et de fixer au 9 janvier la prochaine assemblée générale électorale.

Le Bureau de Transparency Maroc, saisit l'occasion de la publication du présent communiqué pour annoncer que Transparency International rend public, ce jour même, 23 septembre 2009, le rapport mondial 2009, consacré cette année à la corruption dans le secteur privé. L'accès à ce document et au communiqué de presse y afférent peut s'effectuer par les portails de l'association marocaine et de Transparency International aux adresses suivantes : www.transparencymaroc.ma et www.transparency.org

Rabat le 23 Septembre 2009